

Encadré 8.7. Examens à mi-parcours (suite)

- En **Espagne**, l'adoption d'une nouvelle stratégie multilatérale centrée sur quatre organismes, le versement de contributions au budget central, l'utilisation des cadres existants d'évaluation des performances et – pour la première fois – la présentation au Parlement d'un rapport sur l'aide multilatérale allouée par l'Espagne.

Les membres souhaitent également partager des données d'expérience. Ainsi, les **Pays-Bas** sont très désireux de coopérer avec d'autres donateurs pour élaborer des méthodes de suivi systématique de l'impact de la cohérence des politiques au service du développement. Quant à la **Finlande**, elle souhaiterait vivement apprendre au contact des autres donateurs qui ont donné à leur action de coopération pour le développement une orientation plus résolument économique.

La division du travail figure parmi les priorités du programme d'action à l'appui du développement mené par les membres examinés. Ces derniers cherchent à accentuer encore la concentration géographique et sectorielle. L'**Espagne** a l'intention de faire une très large place à la question de la division géographique du travail durant sa présidence de l'UE en 2010. Certains membres ont obtenu de bons résultats en réduisant le nombre de pays prioritaires. Toutefois, la mise en œuvre de la concentration sectorielle sur le terrain continue de poser un défi à quelques uns d'entre eux. Parmi les autres problèmes auxquels se heurtent, dans une certaine mesure, tous les membres examinés figurent la préservation d'un niveau élevé de soutien à l'aide au développement de la part du public et des milieux politiques – ce qui suppose un redoublement d'efforts pour faire connaître les résultats obtenus – et le maintien d'un éventail de compétences et de niveaux de capacité adéquats malgré la réduction du nombre d'agents à temps plein opérée dans le cadre des compressions générales de personnel dans la fonction publique.

Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE

Corée

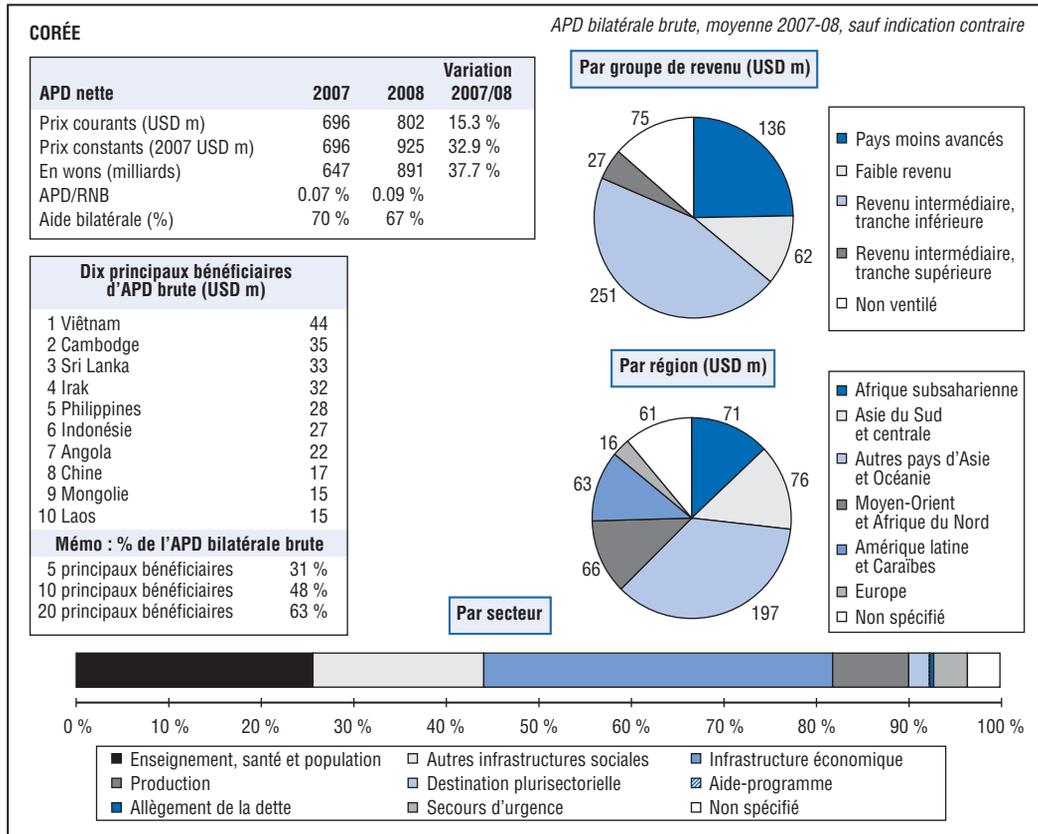
En 2008, l'APD de la Corée a été portée à 802 millions USD, soit une progression de 32.9 % en termes réels par rapport à 2007. Le rapport APD/RNB est pour sa part passé de 0.07 % en 2007 à 0.09 % en 2008.

L'APD bilatérale, qui se chiffrait à 491 millions USD en 2007, a atteint 539 millions USD en 2008. Les apports, tant sous forme de dons que sous d'autres formes, ont augmenté en volume bien que le taux de croissance des apports hors dons ait été considérablement plus élevé (49 %) que celui des apports sous forme de dons (19 %). S'agissant de l'aide multilatérale, les contributions versées aux banques régionales de développement ont plus que doublé en 2008 par comparaison avec l'année précédente.

En 2008, 52 % de l'APD bilatérale nette de la Corée a été dirigée vers l'Asie. La part de l'aide bilatérale nette attribuée à l'Afrique est en hausse depuis quelques années ; elle est passée de 3 % en 2002 à 19 % en 2008. En 2006 et 2007, l'Irak a été le premier pays bénéficiaire de l'APD coréenne ; sa part dans l'APD bilatérale nette a cependant chuté puisqu'elle a été ramenée de 15 % en 2006 à 11 % en 2007 pour ne plus être que de 2 % en 2008. En 2008, dix pays se sont adjugés à eux seuls 43 % de l'APD bilatérale coréenne, les premiers d'entre eux étant l'Angola, le Cambodge et le Viêtnam.

Le gouvernement coréen continue d'accroître l'APD en volume ; en 2008, il s'est fixé comme objectif d'atteindre un rapport APD/RNB de 0.15 % d'ici 2012 et de 0.25 % d'ici 2015*.

* La République de Corée a rejoint le CAD le 1^{er} janvier 2010 et elle en est ainsi devenue le 24^e membre.



Hongrie

En 2008, l'APD nette de la Hongrie s'est chiffrée à 107 millions USD, soit un recul de 6.7 % en termes réels par rapport à 2007. En pourcentage du RNB, l'APD est toutefois demeurée stable à 0.08 %. Ce léger fléchissement de l'APD s'explique par le fait qu'aucune opération d'annulation de dettes n'a été enregistrée en 2008.

En 2008, l'aide bilatérale de la Hongrie (14 % de l'APD totale) a été dirigée de préférence vers les pays de l'ouest des Balkans et de la Communauté des États indépendants (CEI). Parmi ses principaux partenaires, ont figuré la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldavie, le Monténégro, la République kirghize, la Serbie et l'Ukraine. La Hongrie a aussi apporté une aide au Cambodge, aux territoires sous administration palestinienne, au Viêt Nam et au Yémen, et continué à prodiguer son soutien à l'Afghanistan et à l'Irak.

Considérant qu'elle possède un avantage comparatif dans ce domaine, la Hongrie oriente son aide vers des activités en relation avec les mutations politiques et économiques. Parmi les autres secteurs prioritaires pour la Hongrie, figurent l'agriculture, la gestion de l'eau et l'éducation. La Hongrie déploie également un vaste effort de coopération dans les secteurs de la santé publique et des migrations.

Un projet de loi intégrant les principes énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra est actuellement en cours d'élaboration. Il permettra à la Hongrie d'honorer les engagements politiques à long terme qu'elle a pris en matière d'aide au développement international.

Islande

En 2008, l'APD nette de l'Islande est demeurée stable à 48 millions USD, soit 0.47 % du RNB contre 0.27 % en 2007. L'accroissement sans précédent de l'APD en pourcentage du RNB s'explique principalement par la dépréciation de la couronne islandaise par rapport au dollar et par la contraction du RNB imputable à la crise économique. L'aide bilatérale est ressortie à 36.06 millions USD en 2008, les 25 % restants de l'APD totale islandaise correspondant à des contributions multilatérales.

En dépit de la situation économique qui prévaut actuellement, la coopération pour le développement demeure un pilier de la politique étrangère de l'Islande et le gouvernement est résolu à contribuer à la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international.

Le 1er octobre 2008, une nouvelle loi traçant le cadre dans lequel doit s'inscrire l'APD islandaise et régissant tous les aspects de la coopération pour le développement est entrée en vigueur.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), organisme autonome rattaché au ministère des Affaires étrangères, a assuré le versement de près de 45 % de l'APD islandaise en 2008. Elle est présente dans six pays : le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nicaragua, l'Ouganda et le Sri Lanka.

L'Unité de réponse à la crise mise en place par le ministère islandais des Affaires étrangères a vocation à prêter son soutien à des missions de construction de la paix. En 2008, ses activités se sont concentrées sur l'Afghanistan, la Bosnie, le Liban, le Liberia, le Soudan et les territoires sous administration palestinienne.

Mexique

Le Mexique n'est pour le moment pas en mesure de communiquer au CAD des données concernant son APD. Cependant, avec le soutien du CAD, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque centrale du Mexique et de l'Institut national de géographie et de statistiques, le Mexique a réussi depuis peu à mettre en place un système national d'information sur la coopération internationale servant à recueillir des données sur les apports d'aide. Cette initiative permettra également à des organismes publics de comptabiliser en ligne les activités d'aide et facilitera à l'avenir la notification au CAD des données relatives à l'APD mexicaine.

L'aide mexicaine au développement est dirigée principalement vers l'Amérique latine et les Caraïbes et dispensée à travers des activités de coopération technique et scientifique. En 2008, ces activités ont été concentrées sur les pays d'Amérique centrale, notamment sur la République dominicaine, le Salvador, le Guatemala, Haïti et le Honduras. La coopération technique mexicaine a été orientée en priorité vers les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la santé et de l'environnement.

Pologne

En 2008, l'APD nette de la Pologne s'est chiffrée à 372 millions USD, soit un repli de 12.3 % en termes réels par rapport à 2007. En pourcentage du RNB, l'APD a également reculé, de 0.1 % en 2007 à 0.08 % en 2008. L'aide bilatérale s'est élevée à 84 millions USD, soit 23 % du total de l'aide polonaise au développement.

En sa qualité de membre de l'Union européenne, la Pologne fait transiter la majeure partie de son aide par le budget de la CE consacré à l'aide au développement, à savoir quelque 274 millions USD en 2008, soit près de 95 % de l'aide multilatérale polonaise.

L'aide bilatérale recouvre les crédits consentis à des conditions préférentielles à l'Angola, à la Chine et au Monténégro ; des programmes de bourse ; l'aide sociale et les soins de santé dispensés aux réfugiés pendant les douze premiers mois où ils résident en Pologne ; et l'aide humanitaire. L'aide polonaise englobe également la mise en œuvre, dans le monde entier, de nombreux projets d'infrastructure, de formation et de conseil. Les destinataires prioritaires de l'aide distribuée par la Pologne ont été l'Afghanistan, l'Angola, le Bélarus, la Géorgie, la Moldavie, la Tanzanie, les territoires sous administration palestinienne et l'Ukraine.

La stratégie polonaise de coopération pour le développement, qui tient compte des priorités internationales actuelles, vise à encourager une collaboration étroite avec la communauté des donateurs, en particulier l'Union européenne et l'OCDE. L'aide polonaise au développement est axée sur la promotion et le renforcement de la démocratie et de la bonne gouvernance, les droits de l'homme, le développement durable et le renforcement de la société civile.

République slovaque

L'APD nette de la République slovaque s'est chiffrée à 92 millions USD en 2008. En pourcentage du RNB, l'APD a été portée de 0.09 % en 2007 à 0.1 % en 2008 alors qu'en volume, elle a progressé de 14.4 % en termes réels. L'aide slovaque passe par le canal bilatéral à hauteur de 44 %, les contributions multilatérales en absorbant de 56 %, chiffre qui tient compte de la contribution de 47 millions USD versée à la CE.

En avril 2009, le gouvernement a approuvé un nouveau programme annuel pour 2009, lequel prévoit une enveloppe de 11.1 millions USD destinée au financement de nouveaux projets, dont 4 millions USD sous forme d'aide bilatérales aux pays de programme (Afghanistan, Kenya, Serbie), et un budget de 4.8 millions USD pour les pays prioritaires : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bélarus, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, République kirghize, Soudan, Tadjikistan, Ukraine et Viêtnam.

La République slovaque œuvre à la réalisation des OMD en axant ses efforts d'APD sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, du développement économique durable et de l'environnement, ainsi que sur la mise en place d'institutions démocratiques.

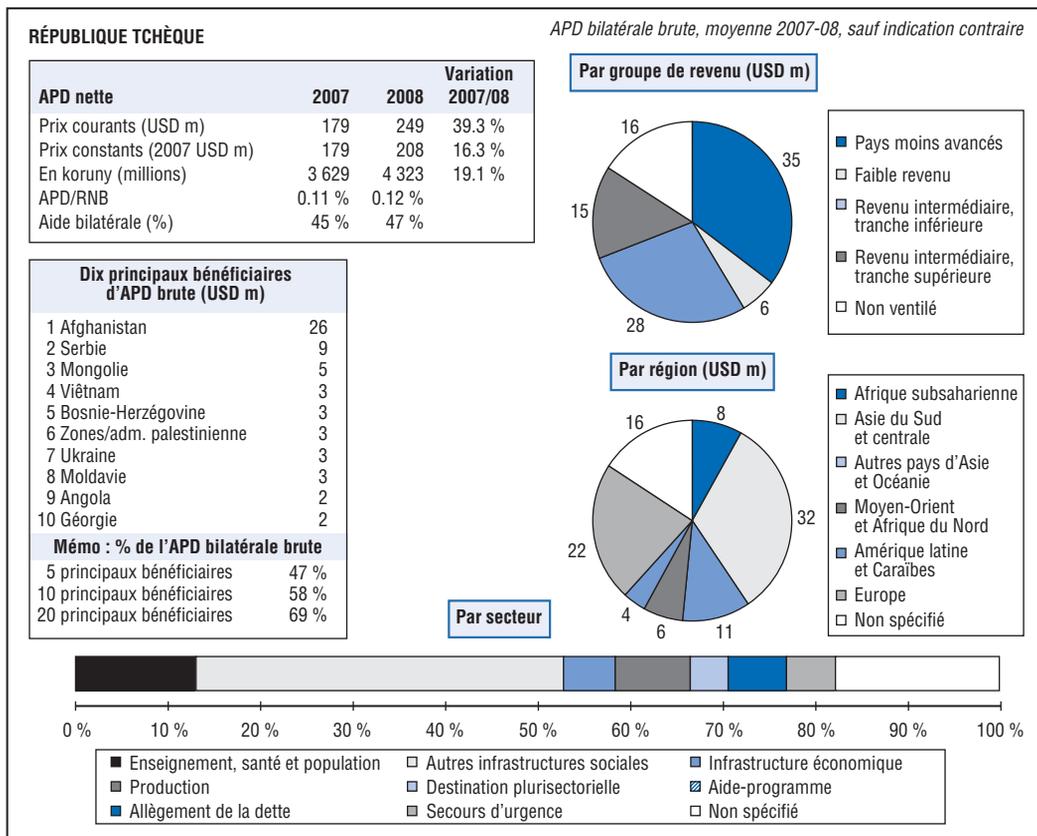
République tchèque

En 2008, l'APD nette de la République tchèque s'est chiffrée à 249 millions USD, soit 16.3 % de plus en termes réels qu'en 2007. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.11 % en 2007 à 0.12 % en 2008.

L'accroissement de l'APD tchèque est principalement dû à l'augmentation constante de la contribution de la République tchèque au budget de l'aide au développement de l'UE et à la reconstruction après le conflit en Afghanistan. L'aide tchèque est octroyée en totalité sous forme de dons.

La République tchèque conduit des programmes d'aide bilatérale dans huit pays prioritaires (Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Mongolie, Serbie, Viêtnam, Yémen et Zambie) et cherche à concentrer ses efforts sur les situations de crise, notamment en Géorgie et dans les territoires sous administration palestinienne.

La transformation de la structure institutionnelle assurant la gestion de l'APD tchèque s'est poursuivie en 2008 et a abouti à la création de l'Agence tchèque de développement. En juin 2009, un projet de loi sur la coopération internationale pour le développement et l'aide humanitaire a été approuvé en Conseil des ministres et soumis au Parlement tchèque. En outre, le ministère des Affaires étrangères a commencé à définir une nouvelle stratégie concernant l'APD pour la période 2011-2015.



Turquie

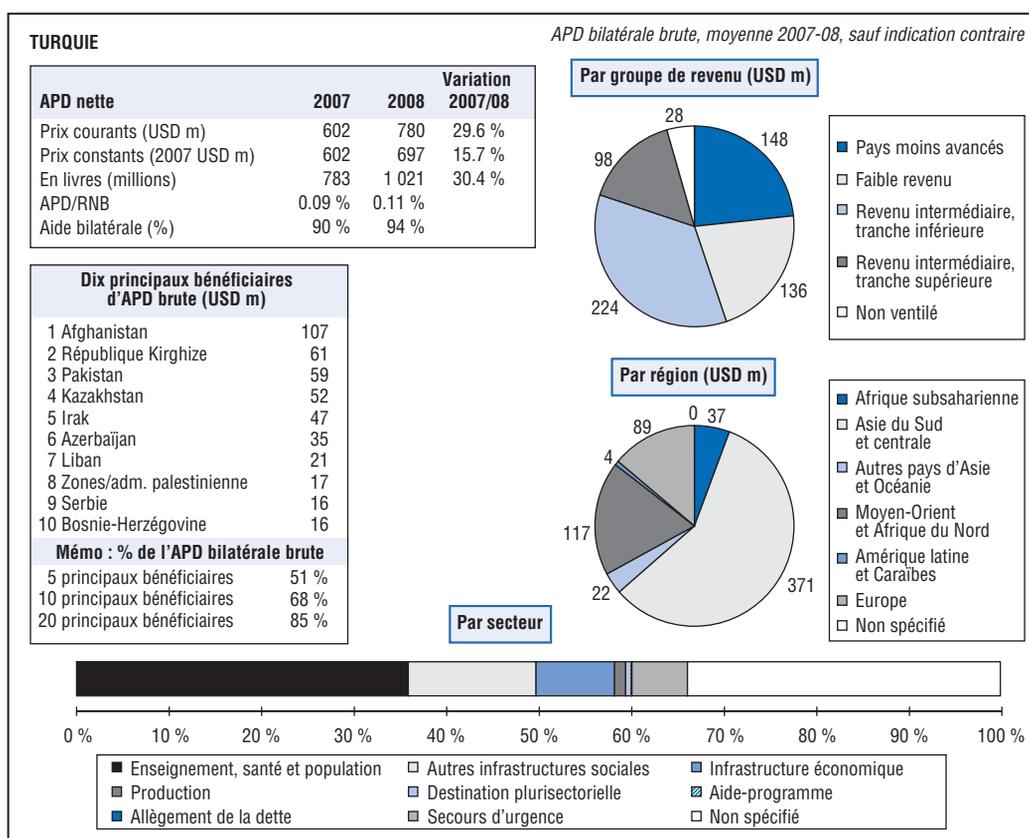
En 2008, les apports d'APD de la Turquie se sont élevés à 780 millions USD, 15.7 % de plus en termes réels qu'en 2007. La part de son RNB que la Turquie consacre à l'APD a, elle aussi, augmenté, de 0.09 % en 2007 à 0.11 % en 2008.

En 2008, l'aide bilatérale a progressé de 21 % pour s'établir à 736 millions USD, ce qui représente plus de 94 % des apports totaux d'APD. Cette aide bilatérale passe pour l'essentiel par des projets, des programmes et des activités d'assistance technique ; y entre cependant aussi l'aide accordée aux personnes venant chercher refuge en Turquie.

Les principaux pays bénéficiaires de l'aide bilatérale turque sont l'Afghanistan (142 millions USD), le Pakistan (84.3 millions USD), le Kazakhstan (61.6 millions USD), la République kirghize (53 millions USD), l'Irak (47.7 millions

USD) et l'Azerbaïdjan (33.9 millions USD). La plus grosse partie des contributions multilatérales va aux organismes des Nations Unies.

L'Agence turque de coopération internationale et de développement (TIKA) est la principale instance chargée de l'administration de l'aide de la Turquie. Il s'agit d'un organisme de coopération technique autonome qui relève du Premier ministre. Elle œuvre en faveur du développement institutionnel et de l'amélioration des ressources humaines dans les pays partenaires en menant des activités de coopération technique dans différents domaines, notamment l'éducation, la santé, et les infrastructures et services économiques.



Notes relatives aux donateurs d'aide au développement qui ne sont pas membres de l'OCDE

Si le CAD réunit les principaux donateurs d'aide de la zone de l'OCDE, les pays n'appartenant pas à l'OCDE jouent depuis longtemps un grand rôle dans la coopération pour le développement. Dans bien des cas, leur connaissance récente du développement et l'expérience qu'ils ont acquise en tant que bénéficiaires de l'APD leur ont permis d'établir des relations originales et constructives avec leurs pays partenaires.

Pour le CAD, l'engagement auprès de ces pourvoyeurs d'aide au développement est une priorité de rang élevé et une priorité qui s'affirme avec le temps. Le CAD est convaincu que les enjeux du développement dans le monde ne peuvent être abordés qu'en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes qui comptent. Il entend concourir à une meilleure compréhension mutuelle de l'évolution des priorités de la coopération internationale pour le développement, grâce à un dialogue régulier s'inscrivant dans la durée, et promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre tous les donateurs d'aide



Extrait de :
Development Co-operation Report 2010

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Notes relatives aux autres donateurs membres de l'OCDE », dans *Development Co-operation Report 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2010-36-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.